



Question écrite posée par Monsieur Loewenstein : Grilles d'occupation des infrastructures sportives communales

Chaque année, le Collège est amené à valider les grilles d'occupation des infrastructures sportives communales, cela concerne donc les occupations tant des salles de sport fermées que du stade Bertelson et du complexe du Bempt.

1. Pourriez-vous m'indiquer à partir de quelle date la saison 2019-2020 a commencé ?
2. Pourriez-vous me préciser à quelle date le Collège a approuvé les occupations de ces infrastructures pour la saison 2019-2020 ?
3. Pourriez-vous me communiquer les grilles d'occupation de toutes les infrastructures sportives communales ?
4. Pourriez-vous enfin me communiquer la liste des clubs/occupants n'ayant pas encore rempli toutes leurs obligations financières envers la commune pour la saison 2018-2019, en précisant le montant des dettes pendantes ?

Je vous remercie d'avance pour vos réponses.

Réponse de Monsieur Quartassi:

Monsieur Loewenstein,

1. Comme vous le savez une saison sportive débute en septembre et se termine en juin. Pour la saison 2019-2020 les clubs ont commencé à venir à partir du lundi 2 septembre ;
2. Les grilles des occupations ont été présentées tardivement le 12 septembre en raison de plusieurs incertitudes : la salle des Primeurs qui devait être fermée pour les futurs travaux et dont nous attendions une confirmation pour éventuellement trouver des solutions pour un maximum de locataires, le terrain 7 qui devait être prêt pour la saison et dont on avait toujours aucune véritable information, le Centr-Al qui devait également être disponible pour la rentrée. Bref, c'est une saison particulière et nous sommes occupés (le service des sports) à remédier à l'ensemble des occupations. Pour ce qui est des infrastructures occupées par des locataires stables (BEMPT, PPS, Hall VAN VOLXEM) il y a eu une pérennisation automatique ;
3. Les grilles vont être envoyées par le service des sports à votre adresse mail ;
4. Pour la saison 2018-2019, le concessionnaire doit envoyer les montants aux différents clubs. Il a quasiment récupéré la totalité des montants pour les saisons précédentes. La liste nous sera fournie dès qu'il aura terminé sa comptabilité.
Les clubs ont bien honoré les factures concernant les redevances des occupations. Ce qui nous permet de dire que vis-à-vis de la commune tout est en ordre.
Cela est confirmé à la fois par le service des sports et par le service des finances.
La liste des clubs est reprise dans les grilles.

Bien à vous.